

13495/17

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 27 octobre 2017

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 27 octobre 2017

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Nomination de M^{me} Maija LYLY-YRJÄNÄINEN, membre titulaire pour la Finlande, en remplacement de M. Antti NÄRHINEN, démissionnaire

E 12464

Bruxelles, le 20 octobre 2017
(OR. en)

13495/17

SOC 662
EMPL 504

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	12122/17 SOC 571 EMPL 438
Objet:	Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail Nomination de M ^{me} Maija LYLÛ-YRJÄNÄINEN, membre titulaire pour la Finlande, en remplacement de M. Antti NÄRHINEN, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Antti NÄRHINEN, membre titulaire du conseil de direction de la Fondation citée en objet, dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour la Finlande).
2. En vertu de l'article 6 du règlement (CEE) n° 1365/75, modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement finlandais a présenté, en remplacement du membre titulaire démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2019:

M^{me} Maija LYLY-YRJÄNÄINEN
Senior Specialist
Ministry of Economic Affairs and Employment
P.O. Box 32
FI-00023 Government, Finland
Tel.: + 358 29 504 7109
e-mail: maija.lyly-yrjanainen@tem.fi

4. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dont le texte figure en annexe, et
 - b) de décider de faire publier cette décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant remplacement d'un membre titulaire

du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

—

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail¹, et notamment son article 6,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 28 novembre 2016², le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 30 novembre 2019.
- (2) Un siège de membre titulaire du conseil de direction de la Fondation précitée, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Antti NÄRHINEN.
- (3) Le gouvernement finlandais a présenté une candidature pour ce siège vacant,

¹ JO L 139 du 30.5.1975, p. 1, modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, JO L 184 du 15.7.2005, p. 1.

² JO C 447 du 1.12.2016, p. 2.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M^{me} Maija LYLY-YRJÄNÄINEN est nommée membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M. Antti NÄRHINEN, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2019.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil
Le président